

Ça se passe
chez
News

RESTEZ À LA PAGE SUR CE QUI SE PASSE DANS VOTRE RÉGION.

Édition Côte d'Azur



● PASSE L'INFO À
TON VOISIN
● Vos contacts évoluent
● **p. 2**

● PAROLES DE VOISINS
● Jardins partagés :
elles valident et témoignent.
● **p. 4**

i PASSE L'INFO
à ton voisin !

Vos contacts évoluent !

Vous avez désormais trois points de contact pour faire part d'une demande à ICF Habitat Sud-Est Méditerranée.

Votre gestionnaire d'immeubles

C'est votre interlocuteur privilégié !

Pour toute demande, vous pouvez directement le joindre sur son portable. Ses coordonnées et horaires de permanence sont indiqués dans le hall de votre résidence ou sur votre espace client.

Le numéro d'urgence

Pour toute urgence dans votre résidence en dehors des horaires d'ouverture, les soirs, week-ends et jours fériés, vous pouvez joindre un service d'astreinte en appelant également le 04 81 68 52 45.

Ce numéro est à composer uniquement en cas de :

- > Fuite d'eau importante ou inondation des parties communes,
- > Dégâts causés par les intempéries au sein des résidences,
- > Incidents électriques ne concernant que l'immeuble,
- > Engorgement des évacuations,
- > Prestataires sous contrat injoignable.

Le centre de relation client

En cas d'indisponibilité de votre gestionnaire d'immeubles, vous avez la possibilité de contacter un conseiller clientèle ICF Habitat en appelant le 04 81 68 52 45. Notre centre de relation client est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 15 et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 15.

Si vous devez faire face à des difficultés particulières, n'hésitez pas à contacter votre conseillère sociale. Ses coordonnées sont également indiquées dans le hall de votre résidence.

Si la sécurité des biens et des personnes est menacée, contactez en priorité les **pompiers (18)** ou la **police (17)**.



Appel à projets : les lauréats 2022 !

Voilà cinq ans maintenant qu'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée soutient et valorise les initiatives locales en vous permettant d'être acteurs de votre résidence.

Pour l'édition 2022, cinq nouveaux projets, validés par la commission technique, ont été soumis à vos votes et vont pouvoir se réaliser en 2023 !

Boîte à livres, composteur, jardin partagé ou diverses animations au sein des résidences, découvrez les projets des lauréats de cette nouvelle édition directement sur la plateforme dédiée :

→ <https://initiatives.icfhabitat.fr>



Paroles de voisins.



Victime de violences conjugales : témoignage

Après un divorce houleux avec son ex-conjoint violent, venu l'agresser à son domicile en présence de ses enfants, Sarah⁽¹⁾ décide de déménager. Grâce à l'aide de plusieurs mains tendues, elle parvient en un mois et demi à être relogée par ICF Habitat.

Sarah se sent désormais en sécurité, installée avec ses enfants dans son nouveau T4.

Il y a quelques mois, son ex-mari s'introduit chez elle et l'agresse physiquement, devant ses enfants. Son aîné parvient à trouver une voisine qui aidera Sarah à contacter la police. Onze jours d'ITT et un dépôt de plainte plus tard, elle est déterminée à déménager.

Soutenue par l'amicale des locataires, elle obtient rapidement un rendez-vous avec la conseillère sociale, « attentive, conciliante et patiente, à un moment où il m'était encore compliqué de parler de ma situation », explique Sarah. Elle ajoute : « Quand vous avez l'impression que tout s'effondre, les petites attentions touchent énormément, se sentir écoutée redonne confiance. »

Lorsqu'on lui propose un appartement qui vient de se libérer, dans un autre secteur, Sarah accepte sans même le visiter. « J'ai bénéficié d'une semaine offerte pour pouvoir déménager et emménager sans payer simultanément deux loyers, et ma sœur a pu réaliser l'état des lieux de sortie pour moi », raconte-t-elle. État des lieux de sortie de l'ancien appartement, d'entrée du nouveau, remise des clés, caution... tout a été mis en œuvre pour accélérer les procédures administratives et faire en sorte que la famille puisse emménager chez elle le plus rapidement possible.

Aux femmes victimes de violences conjugales qui auraient peur de quitter leur foyer, elle témoigne : « J'avais peur pour moi et mes enfants, mais il a fallu voir plus loin. Rester et se renfermer, c'est prendre le risque de perdre la vie. Malgré tout ce qui peut se passer, nous sommes dans un pays où nous pouvons être écoutées, aidées et accompagnées par différentes structures. La suite vaut tellement la peine d'être vécue. »



Gratuite et anonyme, la plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 3919.

BONS réflexes

Le stockage d'encombrants, un danger pour votre sécurité !

Au-delà d'un aspect esthétique ou de gêne que cela pourrait engendrer auprès du voisinage, l'encombrement des parties communes (paliers, voies de circulations...) fait partie des facteurs aggravants en cas de sinistre dans la résidence. Même si les objets ne sont entreposés que temporairement, ceux-ci encombrant l'espace de circulation.

importante en sous-sol, lorsque des objets sont laissés sur les emplacements de parking. En cas d'incendie, le stockage de matériels peut contribuer à la propagation du feu. Dans ces différentes situations, la responsabilité du locataire pourrait alors être engagée.

Vous souhaitez vous séparer d'objets ? Ayez le bon réflexe ! Rapprochez-vous de la déchetterie ou de la recyclerie la plus proche.





Jardins partagés : elles valident et témoignent.

Amina et Mylène sont unanimes : les jardins partagés de leurs résidences sont une bouffée d'oxygène, de partage et d'apprentissage. Respectivement à Beausoleil et à Cannes, les deux femmes sont très impliquées dans l'entretien et l'organisation de ces espaces verts communs, dont elles expliquent le lancement et le fonctionnement avec enthousiasme.

L'une a créé la **résidence des Arcades à Beausoleil**, l'autre participe très activement à son entretien **résidence Cordier, à Cannes**, et toutes les deux sont convaincues du bien-fondé d'un jardin partagé pour le mieux-vivre-ensemble d'une résidence, tout spécialement en zone urbaine.

Lancer le projet : comment ça se passe ?

Amina est assistante maternelle et maman de trois enfants. Désireuse de faire jardiner ses petits citadins, elle discute de son envie d'espace vert à cultiver avec l'amicale des locataires, qui la met en contact avec Boudrari, une autre locataire. Les deux femmes sont sur la même longueur d'onde et décident de lancer leur projet de jardin partagé. Grâce à l'aide de la mairie (qui est propriétaire de la parcelle), elles créent l'association qui leur permettra d'exploiter le jardin. « *Nous étions débutantes en ce qui concerne la création de ce type de projet, mais tout a pris forme petit à petit. Nous avons pu bénéficier d'une subvention de la mairie pour acheter les premiers matériaux de construction* », raconte Amina.

À Cannes Cordier, les jardins ont été créés il y a plusieurs années. C'est en lien avec les équipes d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée qu'ils ont pu prendre forme à plusieurs endroits de la résidence, à proximité de différents bâtiments.

Le temps de l'entretien... Et du partage

« *Il ne faut pas croire, ça demande du temps !* ». Fraises, courges, piments, aubergines, citronnier... : le jardin partagé entretenu par Mylène est riche en couleurs et en saveurs, mais également en bienfaits : « *C'est social et thérapeutique de jardiner, on discute, on partage la récolte entre voisins, et puis on apprend aux enfants à prendre soin de la nature et à travailler la terre* ».

Dans un jardin partagé, les enfants grandissent en même temps que les plantes et les légumes qu'ils cultivent et entretiennent, grâce à la transmission de savoir-faire de jardiniers plus chevronnés. Un petit bout de nature qui redonnera le sourire à tous ceux qui mettront la main... à la terre !

